

## ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS TOUT AU LONG DU PROCESSUS DE TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE.

*Amener le cédant et le repreneur à prendre en compte les salariés lors de la transmission de l'entreprise.*

**Une réponse aux entreprises confrontées aux problématiques suivantes :**

- Comment communiquer sur le changement ?
- Comment préparer les salariés au changement lié à la reprise ?
- Comment anticiper le choc émotionnel des salariés ?
- Comment accompagner les salariés pour qu'ils s'adaptent et s'approprient le plan d'action ?
- Comment intégrer le changement dans la gestion des ressources humaines de l'entreprise ?

**Les avantages de cette action pour votre entreprise :**

L'utilisation d'une méthode reconnue pour :

- Vous permettre d'anticiper, de préparer et de gérer le changement lié à la transmission de l'entreprise.
- Favoriser l'expression des craintes et des attentes des salariés, pour les rassurer et leur permettre de devenir acteurs du changement.

Une formation et un accompagnement adaptés aux spécificités de votre entreprise.

**Programme :**

- **Comment anticiper l'impact de la cession/reprise sur les salariés.**
  - o Permettre au cédant ou au repreneur, au cours d'une demi-journée avec le consultant, de définir un plan d'action, une méthode et des outils pour préparer les salariés au changement et communiquer sur le projet de transmission/reprise.
- **Préparer les salariés au changement.**
  - o Au cours d'une demi-journée, permettre l'expression des salariés sur la manière dont ils envisagent le changement, en prenant en compte l'aspect affectif (craintes, attentes) et les expériences de chacun.

- **Permettre aux salariés d'être acteurs du changement.**
  - o Au cours d'une demi-journée, donner la possibilité aux salariés de s'appropriier le projet de l'entreprise et d'étudier les opportunités pour devenir acteur dans ce dernier, en échangeant notamment avec le cédant et/ou le repreneur.
  
- **Conduire le changement.**
  - o Permettre au cédant et/ou repreneur, au cours d'une demi-journée, de prendre conscience de l'importance de la gestion des ressources humaines dans un projet de transmission/reprise et de faire de la gestion des RH un outil de conduite du changement.

### Les modalités :

**Durée :** 4 ½ journées.

**Déroulement :** 2 ½ journées avec le cédant et/ou le repreneur.  
2 ½ journées avec les salariés (par groupe de 10).

**Période :** A déterminer avec l'entreprise.

**Intervenant :** Un consultant du GRETA.

**Lieu :** Au sein de l'entreprise.

**Coût :** 1600 € pouvant être financé sur le plan de formation et bénéficier d'une subvention du Conseil Régional de 50%.

**Inscription :** Pour bénéficier de cette action, prenez contact avec votre conseiller OPCA.

**Entreprise éligible :** Cette action faisant partie du projet « ATTRACTIVITE et ANTICIPATION »<sup>1</sup> co-financé par le F.S.E., et destiné à professionnaliser les **PME bas-normandes** en matière de gestion des ressources humaines, seules les entreprises répondant à la définition européenne<sup>2</sup> des PME peuvent y participer.

---

<sup>1</sup> Le projet « **ATTRACTIVITE – ANTICIPATION** » a été conçu par plusieurs partenaires régionaux qui se sont associés à l'AGEFOS PME : La DAFCO (réseau des GRETA), l'AREF-BTP, UNIFAF, le FONGECIF, la CGPME et l'ANACT et a pour objectif d'expérimenter et de valider des actions de conseil et de formation pour aider les PME bas-normandes à faire face aux enjeux liés au choc démographique.

<sup>2</sup> Toute entreprise ayant un effectif inférieur à 250 salariés, un CA inférieur ou égal à 50 M€ ou un bilan inférieur ou égal à 43 M€ et n'étant pas détenue à plus de 25% par une entreprise ne répondant pas aux critères ci-dessus.